



## Règlement de circulation et de stationnement

Rue des Erables,

23-V-172

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,  
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,  
Vu la demande de Monsieur DOUESSIN demeurant au N°7 rue des Erables à Châteaugiron (35410) pour organiser une fête de quartier, le samedi 23 juin 2023 de 13h00 à 23h00.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité des participants et des usagers du domaine public.

### ARRETE:

#### ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à organiser une rencontre entre voisin rue des Erables, Châteaugiron (35), la fête des voisins se déroulera en face du N°7 de la rue des Erables à Châteaugiron (35) le samedi 23 juin 2023 de 13h00 à 23h00.

Le stationnement sera interdit sur les emplacements le samedi 23 juin 2023 de 12h00 à 23h00.

#### ARTICLE 2 :

Toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité autour des appareils de cuisson et des installations doivent être prises par l'organisateur.

#### ARTICLE 3 :

Le pétitionnaire est responsable de la sécurisation des lieux et mettra en place un dispositif si nécessaire, par leurs propres moyens.

Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

#### ARTICLE 4 :

**En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.**

**L'espace public devra être laissé en parfait état de propreté après la manifestation.**

**Toutes les précautions seront prises afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage.**

**Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.**

**Le présent arrêté sera apposé à proximité des lieux et visible de tous.**

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur général des services de la ville.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté qui sera :

- affiché sur la voie publique,
- affiché en Mairie
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 05 juin 2023

Pour Le Maire,

Yves RENAULT

